



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT**

**L'Ombudsman des Banques Suisses :
un Médiateur ?**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du

DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE EN MÉDIATION

18^{ème} promotion (2017-2019)

Présenté par

Stephan Strub

Pour obtenir l'accès à l'intégralité du Mémoire, veuillez envoyer un email à
stephan@sfstrub.ch

ABSTRACT

L'Ombudsman des banques suisses se présente comme un médiateur neutre. Les deux termes principaux font référence à des activités distinctes en définition. L'étude consiste, convoquant le concept d'Idéal-Type, à se demander s'il est possible d'attribuer cet ombudsman à l'une plutôt qu'à l'autre catégorie et en vertu de quels principes ou critères, soumis à l'épreuve de sa pratique telle qu'elle ressort de ses rapports annuels. En constatant l'adoption empirique de postures n'étant pas typiques, ni sous l'angle théorique, ni en pratique, le travail conclut que la forme présentée est celle d'un hybride réunissant des fonctions et des attributions et des comportements formant une forme spécifique, *suis generis*, en réponses aux contraintes et attentes de son environnement. Cette forme hybride peut être encapsulée sous la dénomination, pour ce volet d'activité et indicative, de Conciliateur-Négociateur-Arbitre dépourvu de pouvoir d'adjudication, susceptible d'assumer parmi d'autres des actes de Médiation, mais sans en représenter la forme de l'instance annoncée.

Mots-clés : Ombudsman, Médiation, Conciliation, Hybride, Arbitre

Pour obtenir l'accès à l'intégralité du Mémoire, veuillez envoyer un email à
stephan@sfstrub.ch